

Objet : Lettre de soutien à la candidature pour l'extension Internet .AVOCAT

Madame, Monsieur,

Le GIE Barotech a été constitué par 16 grands barreaux de province et fournit un logiciel de gestion pour 73 barreaux représentant plus de 30 000 avocats. Souhaitant donner aux avocats français une reconnaissance numérique propre à leur profession, il souhaite par la présente exprimer son soutien à la candidature portée par le Barreau de Bordeaux, dans le cadre du programme NewgTLD 2026, en vue de la création et de l'exploitation de l'extension Internet « .AVOCAT ».

La profession d'avocat est une profession libérale, indépendante et réglementée, qui comptait en France, au 1^{er} janvier 2023, 73.998 avocats. Son accès, son exercice et sa déontologie sont encadrés par la loi du 31 décembre 1971, le décret du 27 novembre 1991 et le Règlement intérieur national. Elle repose sur des principes essentiels, au premier rang desquels figurent l'indépendance, la loyauté, la probité et le secret professionnel. Son organisation est à la fois locale et nationale. Au niveau local, chaque avocat relève d'un barreau et d'un ordre des avocats, administré par un bâtonnier et un conseil de l'ordre. Au niveau national, le Conseil National des Barreaux représente l'ensemble de la profession et unifie ses règles professionnelles. Enfin, la Conférence des bâtonniers représente les ordres des barreaux hors Paris et porte leur voix dans la gouvernance de la profession.

Dans ce contexte, l'extension « .AVOCAT » constitue une opportunité importante pour renforcer l'identification des avocats français sur Internet, garantir la confiance du public, et lutter contre les risques d'usurpation d'identité, de pratiques trompeuses en ligne et d'exercice illégal de la profession.

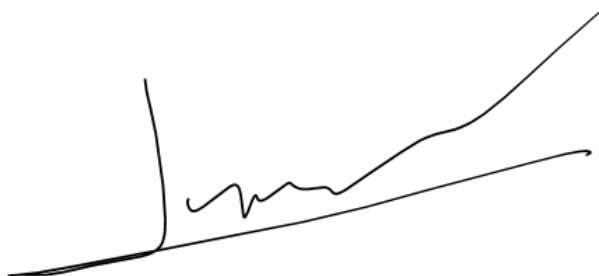
Aussi, nous soutenons pleinement le principe selon lequel cette extension serait réservée exclusivement aux avocats et aux structures d'exercice professionnel des avocats régulièrement inscrits au tableau d'un Barreau français, et soumis aux règles déontologiques de la profession. Nous considérons que l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux dispose de la légitimité et de la représentativité nécessaires pour porter ce projet au nom de la communauté des avocats français, et pour mettre en œuvre une gouvernance garantissant le respect des principes d'éligibilité et de contrôle associés à l'utilisation de l'extension « .AVOCAT ».

GIE Barôtech

56 RUE SMITH 69002 LYON – SIRET : 823 881 842 00038

En conséquence, le GIE Barotech apporte son soutien à cette candidature et encourage l'ICANN à reconnaître le caractère communautaire de cette extension (« Community gTLD »), destinée à servir l'intérêt de la profession d'avocat et la protection du public.
Nous restons à disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée



Michel GUICHARD
Président du GIE Barotech

Paris, le 22 avril 2026

A l'attention de :
Internet Corporation for Assigned Names and
Numbers (ICANN)

Objet : Lettre de soutien à la candidature pour l'extension Internet .AVOCAT

Madame, Monsieur,

La Conférence des bâtonniers de France, représentant 163 barreaux français et 45.000 avocats, souhaite par la présente exprimer son soutien à la candidature portée par le Barreau de Bordeaux, dans le cadre du programme NewgTLD 2026, en vue de la création et de l'exploitation de l'extension Internet « .AVOCAT ».

La profession d'avocat est une profession libérale, indépendante et réglementée, qui comptait en France, au 1^{er} janvier 2023, 73.998 avocats. Son accès, son exercice et sa déontologie sont encadrés par la loi du 31 décembre 1971, le décret du 27 novembre 1991 et le Règlement intérieur national. Elle repose sur des principes essentiels, au premier rang desquels figurent l'indépendance, la loyauté, la probité et le secret professionnel. Son organisation est à la fois locale et nationale. Au niveau local, chaque avocat relève d'un barreau et d'un Ordre des avocats, administré par un bâtonnier et un conseil de l'Ordre. Au niveau national, le Conseil national des barreaux représente l'ensemble de la profession et unifie ses règles professionnelles. Enfin, la Conférence des bâtonniers représente les Ordres des barreaux hors Paris et porte leur voix dans la gouvernance de la profession.

Dans ce contexte, l'extension « .AVOCAT » constitue une opportunité importante pour renforcer l'identification des avocats français sur Internet, garantir la confiance du public, et lutter contre les risques d'usurpation d'identité, de pratiques trompeuses en ligne et d'exercice illégal de la profession.

Aussi, nous soutenons pleinement le principe selon lequel cette extension serait réservée exclusivement aux avocats et aux structures d'exercice professionnel des avocats régulièrement inscrits au tableau d'un barreau français, et soumis aux règles déontologiques de la profession.

Nous considérons que l'Ordre des avocats du barreau de Bordeaux dispose de la légitimité et de la représentativité nécessaires pour porter ce projet au nom de la communauté des avocats français, et pour mettre en œuvre une gouvernance garantissant le respect des principes d'éligibilité et de contrôle associés à l'utilisation de l'extension « .AVOCAT ».

En conséquence, la Conférence des bâtonniers de France apporte son soutien à cette candidature et encourage l'ICANN à reconnaître le caractère communautaire de cette extension (« Community gTLD »), destinée à servir l'intérêt de la profession d'avocat et la protection du public.

Restant à disposition pour toute information complémentaire,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Christophe BAYLE



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

La Bâtonnière

Nanterre, le 21 juillet 2026

OBJET : Objet : Lettre de soutien à la candidature pour l'extension Internet .AVOCAT

À l'attention de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Madame, Monsieur,

L'Ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, représenté par Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnière, souhaite par la présente exprimer son soutien à la candidature portée par le Barreau de Bordeaux, dans le cadre du programme NewgTLD 2026, en vue de la création et de l'exploitation de l'extension Internet « .AVOCAT ».

La profession d'avocat est une profession libérale, indépendante et réglementée, qui comptait en France, au 1^{er} janvier 2023, 73.998 avocats. Son accès, son exercice et sa déontologie sont encadrés par la loi du 31 décembre 1971, le décret du 27 novembre 1991 et le Règlement intérieur national. Elle repose sur des principes essentiels, au premier rang desquels figurent l'indépendance, la loyauté, la probité et le secret professionnel. Son organisation est à la fois locale et nationale. Au niveau local, chaque avocat relève d'un barreau et d'un ordre des avocats, administré par un bâtonnier et un conseil de l'ordre. Au niveau national, le Conseil National des Barreaux représente l'ensemble de la profession et unifie ses règles professionnelles. Enfin, la Conférence des bâtonniers représente les ordres des barreaux hors Paris et porte leur voix dans la gouvernance de la profession.

Dans ce contexte, l'extension « .AVOCAT » constitue une opportunité importante pour renforcer l'identification des avocats français sur Internet, garantir la confiance du public, et lutter contre les risques d'usurpation d'identité, de pratiques trompeuses en ligne et d'exercice illégal de la profession.

Aussi, nous soutenons pleinement le principe selon lequel cette extension serait réservée exclusivement aux avocats et aux structures d'exercice professionnel des avocats régulièrement inscrits au tableau d'un Barreau français, et soumis aux règles déontologiques de la profession.



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

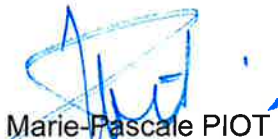
La Bâtonnière

Nous considérons que l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux dispose de la légitimité et de la représentativité nécessaires pour porter ce projet au nom de la communauté des avocats français, et pour mettre en œuvre une gouvernance garantissant le respect des principes d'éligibilité et de contrôle associés à l'utilisation de l'extension « .AVOCAT ».

En conséquence, L'Ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine représentant 2493 avocats - apporte son soutien à cette candidature et encourage l'ICANN à reconnaître le caractère communautaire de cette extension (« Community gTLD »), destinée à servir l'intérêt de la profession d'avocat et la protection du public.

Nous restons à disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Marie-Pascale PIOT
Bâtonnière

Objet : Lettre de soutien à la candidature pour l'extension Internet .AVOCAT

À l'attention de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Madame, Monsieur,

L'Ordre des avocats de Lille, représenté par son Bâtonnier en exercice, Maître Philippe SIMONEAU, souhaite par la présente exprimer son soutien à la candidature portée par le Barreau de Bordeaux, dans le cadre du programme NewgTLD 2026, en vue de la création et de l'exploitation de l'extension Internet « .AVOCAT ».

La profession d'avocat est une profession libérale, indépendante et réglementée, qui comptait en France, au 1^{er} janvier 2023, 73.998 avocats. Son accès, son exercice et sa déontologie sont encadrés par la loi du 31 décembre 1971, le décret du 27 novembre 1991 et le Règlement intérieur national. Elle repose sur des principes essentiels, au premier rang desquels figurent l'indépendance, la loyauté, la probité et le secret professionnel. Son organisation est à la fois locale et nationale. Au niveau local, chaque avocat relève d'un barreau et d'un ordre des avocats, administré par un bâtonnier et un conseil de l'ordre. Au niveau national, le Conseil National des Barreaux représente l'ensemble de la profession et unifie ses règles professionnelles. Enfin, la Conférence des bâtonniers représente les ordres des barreaux hors Paris et porte leur voix dans la gouvernance de la profession.

Dans ce contexte, l'extension « .AVOCAT » constitue une opportunité importante pour renforcer l'identification des avocats français sur Internet, garantir la confiance du public, et lutter contre les risques d'usurpation d'identité, de pratiques trompeuses en ligne et d'exercice illégal de la profession.

Aussi, nous soutenons pleinement le principe selon lequel cette extension serait réservée exclusivement aux avocats et aux structures d'exercice professionnel des avocats régulièrement inscrits au tableau d'un Barreau français, et soumis aux règles déontologiques de la profession.

Nous considérons que l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux dispose de la légitimité et de la représentativité nécessaires pour porter ce projet au nom et pour le compte de la communauté des avocats français, et pour mettre en œuvre une gouvernance garantissant le respect des principes d'éligibilité et de contrôle associés à l'utilisation de l'extension « .AVOCAT ».

En conséquence, l'Ordre des avocats de Lille représenté par son Bâtonnier, Maître Philippe SIMONEAU, apporte son soutien à cette candidature et encourage l'ICANN à reconnaître le caractère communautaire de cette extension (« Community gTLD »), destinée à servir l'intérêt de la profession d'avocat et la protection du public.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Philippe SIMONEAU
Bâtonnier du Barreau de Lille
Palais de Justice
13 Avenue du Peuple Belge
59000 LILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned over the address text.